

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO

COMMUNE DE MAYO-DARLE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION

DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

MAYO-BANYO DIVISION

BANKIM COUNCIL

INTERN TENDER BAORDS

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence

N° 013/AONO/MO/C-M°DLE/SG/STADU/CIPM/2025 du 16 JUIN 2025

RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE A L'HOTEL DE VILLE DE MAYO-DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

DEP

FINANCEMENT : BUDGET DU FEICOM Exercice 2025

IMPUTATION BUDGETAIRE : Conv N°

COMMUNE DE MAYO-DARLE

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget FEICOM de l'année 2025, le Maire de la Commune de MAYO-DARLE, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de MAYO DARLE, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour les travaux de construction d'un forage solaire à l'hôtel de ville de Mayo-Darlé.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

N°	DESIGNATION
<i>CONSTRUCTION D'UNE AEP DE 7,5m³</i>	
100	TRAVAUX PRÉPARATOIRES
200	FORAGE
300	FOURNITURE ET POSE MOYEN D'EXHAURE
400	ALIMENTATION DES POMPES
500	CHAMP PHOTOVOLTAIQUES
600	SECURISATION DU CHAMP PHOTOVOLTAIQUE PARCLOTURE (DEMI MUR + GRILLAGE)
700	CONDUISTE D'ADUCTION
800	STOCKAGE PAR UN RESERVOIRE DE 7,5 m ³
900	RESEAU DE DISTRIBUTION
1000	STRUCTURATION, FORMATION ET ASSISTANCE A LA GESTION

2. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de TROIS (03) mois.

3. Allotissement

Sans objet :

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : Vingt millions (20 000 000) FCFA TTC.

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce N° 03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Inter Communale « FEICOM ».

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 400 000 (quatre cent mille) Francs cfa valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres :

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat Général de la Commune de MAYO DARLE, Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, sis à l'Hôtel de Ville de MAYO DARLE dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat Général de la Commune de MAYO DARLE, sis à l'Hôtel de Ville de MAYO DARLE dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de (quarante mille) 40 000 Francs CFA représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres, payable à la Recette Municipale de MAYO DARLE.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat Général de la Commune de MAYO DARLE, Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, au plus tard le **12 JUIL 2025** à **10** heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence

N°013/AONO/MO/C-M°DLE/SG/STADU/CIPM/2025 du 16 JUN 2025

RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE A L'HOTEL DE VILLE DE MAYO-DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

NB: L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de Trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 12 JUIL 2025 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de MAYO DARLE dans la Case Communautaire de Mayo-Darlé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- L'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
 - La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission);
 - Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
 - d'une note technique inférieure à 70%
13. → *De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;*
- 14.1.1 → *du non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en lignes ;*
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
 - L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
 - de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

14.2 Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur

1. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire,
2. Une attestation de visite du site signée su l'honneur et datée ;
3. Bilan financier des trois (03) dernières années ;
4. Références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;
5. Personnels d'encadrement technique sur le chantier;
6. Matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison, atelier de foration et Autres matériels) ;

Les critères

7. Proposition Technique : Existence d'une méthodologie (Organigramme de l'Entreprise, Organisation et méthodologie d'exécution des travaux; Planning d'exécution des travaux, Plans du projet, Dispositions prévues pour la protection de l'Environnement, L'Hygiène et la sécurité du chantier);

8. Preuves d'acceptation des conditions du marché ;

9. Note de présentation générale des offres.

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 80% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

15. Nombre maximum de lots

Sans objet.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Administration au nom de laquelle sera Conclu le Marché

À l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Départementale de Passation des Marchés auprès de la Commune de MAYO DARLE, un marché des travaux sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de MAYO DARLE.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de MAYO DARLE, Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain ou au FEICOM de l'Adamaoua.

MAYO DARLE, le 16 JUIN 2025

Le Maire de la Commune de MAYO DARLE

(Autorité Contractante),



Copie:

18. ARMP ;

PRESIDENT CIPM/M°DLE

DDMAP/M°BYO

AFFICHAGE.

chronos